



Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup tenue le 7 juillet 2014, à 20 h, au lieu ordinaire des séances de ce Conseil, situé au 10, rue du Saint-Rosaire.

Sont présents

Monsieur	Gilles Couture, maire
Mesdames	Manon Belzile, conseillère Marie-Hélène Caron, conseillère Mélanie Leblond, conseillère
Messieurs	Claude Boucher, conseiller Marco Morin, conseiller Bertrand Thériault, conseiller

Tous formant quorum sous la présidence de monsieur le maire.

Sont aussi présents : Monsieur Denis Santerre, directeur des travaux publics et madame Sylvie Samson, directrice générale

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance débute par un mot de bienvenue de monsieur Gilles Couture, maire. Madame Sylvie Samson, directrice générale, fait fonction de secrétaire.

2014-07-177

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Mme Marie-Hélène Caron appuyé par M. Bertrand Thériault et résolu

Que l'ordre du jour soit adopté tel quel et que l'item **Affaires nouvelles** demeure ouvert :

1. Ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Administration générale
 - 3.1 Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 16 juin 2014
 - 3.2 Rapport des comités
 - 3.3 Présentation des documents et lettres adressées au Conseil municipal
 - 3.4 Comptes
 - 3.5 Refinancement d'un emprunt de 83 000 \$ relatif à un emprunt échéant le 30 juin 2014 - Règlement 339-04
 - 3.6 Emprunt par billets d'un montant de 85 000 \$ en vertu du règlement 428-14
 - 3.7 Augmentation de la marge de crédit - Modification de la résolution 2014-06-143
 - 3.8 Législation municipale - Demande de modification
 - 3.9 Achat d'une déchiqueteuse
 - 3.10 Programme Nouveaux Horizons pour les aînés (PNHA)
 - 3.11 Demande de location gratuite du CACI et de la salle Desjardins pour la formation
 - 3.12 Société Canadienne des Postes
4. Sécurité publique, réseau routier et hygiène du milieu
 - 4.1 Rapport du directeur incendie et autorisation de dépenses
 - 4.2 Rapport du directeur des travaux publics et autorisation de dépenses
 - 4.3 Soumissions pour camion 10 roues avec équipements
 - 4.4 Soumissions pour l'achat de chlorure de calcium (abats-poussière)
 - 4.5 Soumissions - Machinerie et matériel de sablière
 - 4.6 Rapport d'inspection thermographique
 - 4.7 Zone dangereuse
5. Aménagement, urbanisme et développement
 - 5.1 Soumissions pour la vidange des fosses septiques
 - 5.2 Engagement d'un stagiaire - MRC de Rivière-du-Loup
 - 5.3 Immeuble situé au 25, Principale Nord
 - 5.4 Aménagement de talus en pierre au lac de la Grande-Fourche



- 5.5 Budget supplémentaire 2014 de l'Office municipal d'Habitation de Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup
- 5.6 États financiers de l'Office municipal d'Habitation de Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup
- 5.7 Demande du comité d'embellissement - Pancarte
- 5.8 Appui au projet des Aventuriers Inc.
- 5.9 Exploitation d'un commerce - Rue Taché Est
- 5.10 Mise en valeur du Sentier du Portage
6. Loisirs et culture
 - 6.1 Rapport du technicien d'intervention en loisirs
 - 6.2 Gestion du camping - Location de notre machinerie et de notre personnel
 - 6.3 Fermeture de rue - Demande de la Gang des Trainées
7. Ressources humaines, formation et rencontres
 - 7.1 Engagement du directeur incendie - Contrat
 - 7.2 Inspecteur municipal
 - 7.3 Nomination d'un pompier au poste de lieutenant
 - 7.4 Nomination de pompiers aux postes de lieutenant éligible
 - 7.5 Colloque de zone de l'Association des directeurs municipaux du Québec
 - 7.6 Achat d'agendas
8. Affaires nouvelles
9. Période de questions
10. Clôture de la séance

Adoptée à l'unanimité des conseillers

3. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

2014-07-178

3.1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE TENUE LE 16 JUIN 2014

Il est proposé par Mme Mélanie Leblond
appuyé par Mme Manon Belzile
et résolu

Que le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 16 juin 2014 soit adopté en sa forme et teneur.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

3.2. RAPPORT DES COMITÉS

Les membres du Conseil municipal nous donnent un compte rendu des rencontres et activités qui se sont tenues dans leurs champs d'intervention respectifs.

3.3. PRÉSENTATION DES DOCUMENTS ET LETTRES ADRESSÉES AU CONSEIL MUNICIPAL

- Correspondance de madame Josée Ouellet directrice générale de la Coop de solidarité santé Saint-Hubert nous informant que la Coop de solidarité Santé Saint-Hubert deviendra le point de chute local pour "La Boîte Fraîcheur". Ce nouveau service offert à toute la population entre dans la mission de promotion des saines habitudes de vie de la Coop pour la santé des familles et est un bel exemple de partenariat intercommunautaire.

Devant la difficulté grandissante d'obtenir des variétés de fruits et de légumes frais à prix abordable chez nos marchands locaux, et considérant l'importance d'offrir à la population l'accessibilité à des produits de qualité, la Coop a signé une entente de principe avec Moisson Kamouraska fiduciaire du projet "La Boîte Fraîcheur".



Ce projet développé par l'Alliance pour l'économie et la solidarité sociale en collaboration avec le CLSC permet la distribution bimensuelle à l'échelle locale de fruits et légumes frais provenant directement des producteurs locaux et régionaux.

- Extrait de procès-verbal du comité administratif de la MRC de Rivière-du-Loup (no. 2014-03-006-A) nous informant que nous recevrons de leur part, un remboursement de 407 \$, représentant le coût unitaire de chaque appareil informatique acheté par la MRC pour le conseil sans papier, et ce, puisque notre municipalité a fourni un appareil informatique à notre représentant à la MRC.
- La MRC de Témiscouata nous informe que le cinquième Congrès mondial acadien se déroulera du 8 au 24 août 2014 dans la région de l'Acadie des terres et forêts, région regroupant le nord-ouest du Nouveau-Brunswick, le Témiscouata au Québec, et le comté d'Aroostook dans l'état du Maine aux États-Unis. La MRC de Témiscouata nous invite à être des leurs et nous informe des différentes activités qui se dérouleront au Témiscouata.
- Correspondance de l'Office du Tourisme et des Congrès de Rivière-du-Loup concernant leur plan d'action pour les cinq (5) prochaines années. Dans ce contexte, Tourisme Rivière-du-Loup nous propose une entente quinquennale qui leur permettra de consacrer davantage leurs efforts à la promotion de notre territoire et d'avoir une vision à plus long terme. Nous sommes également invités à les rencontrer.
- La Fondation de la santé de Rivière-du-Loup nous invite à contribuer à leur campagne visant l'acquisition d'équipements adaptés, dont des appareils médicaux, des fauteuils et des lits spécialisés.
- Reçu de la CPTAQ, la décision concernant la demande de monsieur Michaël Dionne pour obtenir l'autorisation d'aliéner en sa faveur un emplacement pour son projet de vignoble. La Commission a refusé la demande.

2014-07-179

3.4. COMPTES

ATTENDU la prise de connaissance de la liste des dépenses incompressibles ainsi que des dépenses déjà approuvées (lors d'une séance précédente du conseil) et dont le paiement a été effectué durant le mois de juin 2014, pour un total de 219 895,36 \$, tels qu'inscrits au registre des déboursés dont chaque membre du conseil a reçu copie;

ATTENDU la prise de connaissance de la liste des dépenses autorisées durant le mois de juin 2014 par les personnes mandatées en vertu des règlements 368-07 et 408-12 et dont chaque membre du conseil a reçu copie, soit:

	<u>Total</u>
a) Dépenses d'adm. et autres départements :	1 371,00 \$
b) Dépenses de transport et d'hygiène du milieu :	1 737,07 \$
c) Dépenses de loisirs :	234,00 \$

ATTENDU la prise de connaissance de la liste des factures à payer dont le total est de 162 118,49 \$ tels qu'inscrits au registre des achats au 30 juin 2014, et dont chaque membre du conseil a reçu copie;

Il est proposé par M. Marco Morin
appuyé par Mme Mélanie Leblond
et résolu

D'accepter le paiement des comptes incompressibles ci-haut mentionnés et d'autoriser le paiement des factures d'achats inscrites aux registres des achats du 30 juin 2014 au montant de 162 118,49 \$, incluant les dépenses autorisées durant le mois en vertu des règlements 368-07 et 408-12.

Adoptée à l'unanimité des conseillers



2014-07-180

3.5. REFINANCEMENT D'UN EMPRUNT DE 83 000 \$ RELATIF À UN EMPRUNT ÉCHÉANT LE 30 JUIN 2014 - RÈGLEMENT 339-04

ATTENDU QUE conformément au règlement d'emprunt 339-04, la Municipalité doit refinancer un emprunt de 83 000 \$ relatif à un emprunt échéant le 30 juin 2014;

ATTENDU QUE puisque notre refinancement est inférieur à 100 000 \$, il nous est possible de transiger directement avec notre institution financière;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Claude Boucher
appuyé par M. Bertrand Thériault
et résolu

QUE la Municipalité de Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup accepte l'offre qui lui est faite de la Caisse populaire Desjardins de Viger pour son emprunt de 83 000 \$ par **billet** en vertu du règlement d'emprunt 339-04, au pair et échéant en série cinq (5) ans comme suit :

Échéance	Montant	Taux
30 juin 2015	15 300 \$	3,25 %
30 juin 2016	15 900 \$	3,25 %
30 juin 2017	16 600 \$	3,25 %
30 juin 2018	17 300 \$	3,25 %
30 juin 2019	17 900 \$	3,25 %

QUE les billets soient signés par le maire et la directrice générale / secrétaire-trésorière;

QUE les billets soient datés du 30 juin 2014;

QUE les intérêts sur les billets soient payables semi annuellement;

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvement bancaire préautorisé à celui-ci.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2014-07-181

3.6. EMPRUNT PAR BILLETS D'UN MONTANT DE 85 000 \$ EN VERTU DU RÈGLEMENT 428-14

ATTENDU QUE conformément au règlement d'emprunt 428-14, la Municipalité de Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup souhaite emprunter par billets un montant total de 85 000 \$;

ATTENDU QU'à ces fins, il devient nécessaire de modifier le règlement d'emprunt en vertu desquels ces billets sont émis;

Il est proposé par Mme Mélanie Leblond
appuyé par Mme Manon Belzile
et résolu

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QU'un emprunt par billets au montant de 85 000 \$ prévu au règlement d'emprunt numéro 428-14 soit réalisé;

QUE la Municipalité de Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup accepte l'offre qui lui est faite de la Caisse populaire Desjardins de Viger pour son emprunt de 85 000 \$ par **billet** en vertu du règlement d'emprunt 428-14, au pair, échéant en série cinq (5) ans comme suit :



QUE les billets soient signés par le maire et la directrice générale / secrétaire-trésorière;

QUE les billets soient datés du 10 juillet 2014;

QUE les intérêts sur les billets soient payables semi annuellement;

QUE les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

Échéance	Montant	Taux
10 juillet 2015	7 300 \$	3,25 %
10 juillet 2016	7 600 \$	3,25 %
10 juillet 2017	7 800 \$	3,25 %
10 juillet 2018	8 100 \$	3,25 %
10 juillet 2019	8 300 \$	3,25 %
10 juillet 2019	45 900 \$	à renouveler

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvement bancaire préautorisé à celui-ci.

QUE pour réaliser cet emprunt la Municipalité de Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup émette pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 10 juillet 2014, en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2020 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements numéros 428-14, l'emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2014-07-182

3.7. AUGMENTATION DE LA MARGE DE CRÉDIT - MODIFICATION DE LA RÉSOLUTION 2014-06-143

ATTENDU que nous avons présentement une marge de crédit d'un montant de 200 000 \$ auprès de la Caisse populaire Desjardins de Viger pour nos opérations courantes;

ATTENDU que ce montant n'est pas suffisant pour couvrir certaines périodes et qu'il serait opportun d'augmenter cette marge afin d'être en mesure d'effectuer le paiement de nos factures;

ATTENDU que nous avons adopté une résolution demandant une augmentation de notre marge de crédit à 500 000 \$;

ATTENDU que notre demande a été transmise à notre institution financière, soit à Desjardins Entreprises - Bas-Saint-Laurent - Caisse populaire Desjardins de Viger et que celle-ci ne peut nous autoriser qu'une augmentation de 50 000 \$;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Claude Boucher
appuyé par M. Bertrand Thériault
et résolu

Que demande soit faite auprès du Centre financier aux entreprises du Bas-Saint-Laurent pour augmenter notre marge de crédit à 250 000 \$. Le maire et la directrice générale sont autorisés à signer les documents relatifs à cet emprunt.

Cette résolution modifie la résolution numéro 2014-06-143.

Adoptée à l'unanimité des conseillers



2014-07-183

3.8. LÉGISLATION MUNICIPALE - DEMANDE DE MODIFICATION

ATTENDU que l'avis de convocation des séances extraordinaires du conseil ainsi que l'avis de l'ajournement au cas de l'article 155 doivent être donnés aux membres du conseil au moins trois (3) jours avant le jour fixé pour la séance ou la reprise de la séance ajournée, s'il s'agit du conseil de la municipalité régionale de comté, et s'il s'agit du conseil local, au moins deux (2) jours avant tel jour fixé;

ATTENDU que cet avis est signifié par la personne qui donne l'avis, un fonctionnaire ou employé de la municipalité, un agent de la paix, un huissier ou un employé d'une entreprise publique ou privée de livraison de courrier ou de messagerie;

ATTENDU que, dû à l'évolution technologique, il y a lieu que le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire revoit sa législation;

ATTENDU qu'en novembre 2011, le régime général concernant l'adjudication des contrats municipaux a été révisé sans tenir compte des coûts d'opération qui augmentent avec les années;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme Marie-Hélène Caron
appuyé par Mme Manon Belzile
et résolu

QUE ce conseil appuie la municipalité de Notre-Dame-de-Bonsecours dans sa demande au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire afin de revoir la législation municipale pour l'adapter aux réalités d'aujourd'hui et ainsi permettre aux municipalités de pouvoir transmettre les avis de convocation par courrier électronique et que l'archivage électronique soit également reconnu;

QUE ce conseil appuie également la municipalité de Notre-Dame-de-Bonsecours dans sa demande au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire afin de revoir les montants à la hausse relativement au régime général concernant l'adjudication des contrats municipaux, soit :

- jusqu'à 49 999,99 \$: de gré à gré;
- de 50 000 \$ à 149 999,99 \$: invitation auprès d'au moins deux fournisseurs;
- à partir de 150 000 \$: annonce dans un système électronique d'appel d'offres approuvé par le gouvernement;

QUE les taxes soient exclues de ces montants afin de ne pas pénaliser les municipalités dues aux fluctuations de celles-ci;

QU'un mécanisme d'indexation de ces montants soit prévu;

QU'une copie de la présente soit acheminée à la municipalité de Notre-Dame-de-Bonsecours, à la Fédération québécoise des municipalités du Québec, aux municipalités locales de la MRC de Rivière-du-Loup, au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, ainsi qu'au député de Rivière-du-Loup/Témiscouata, monsieur Jean D'Amour.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2014-07-184

3.9. ACHAT D'UNE DÉCHIQUETEUSE

Il est proposé par Mme Mélanie Leblond
appuyé par Mme Manon Belzile
et résolu



D'autoriser la directrice générale à faire l'achat d'une déchiqueteuse pour le bureau municipal chez Rivière-du-Loup Clarigraphe, soit celle de marque Professionnelle Ideal 2503 coupe droite avec un volume de réception de 26 gallons. Le cout pour cette déchiqueteuse est de 1 345,00 \$ plus taxes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2014-07-185

3.10. PROGRAMME NOUVEAUX HORIZONS POUR LES AÎNÉS (PNHA)

Il est proposé par M. Bertrand Thériault
appuyé par Mme Marie-Hélène Caron
et résolu

De faire une demande d'aide financière à **Emploi et développement social Canada** dans le cadre du programme Nouveaux Horizons pour les aînés (PNHA). Les travaux que nous voulons réaliser dans le cadre de ce programme sont la remise en état et l'amélioration de notre salle communautaire, tels que les changements des fenêtres, isolation de certains murs, remplacement de certaines armoires, de lavabos, etc.

De plus, nous voulons procéder à l'achat de 20 tables et 150 chaises pour permettre à nos aînés de poursuivre la réalisation de leurs activités, tels que repas, rencontres pour la danse, etc.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2014-07-186

3.11. DEMANDE DE LOCATION GRATUITE DU CACI ET DE LA SALLE DESJARDINS POUR LA FORMATION

Correspondance de madame Léonie Plourde, coordonnatrice du Centre d'apprentissage Clé nous demandant d'obtenir gratuitement la salle Desjardins du centre des loisirs pour les formations en informatique pour un nouveau groupe, représentant 1 h 30 de formation. Cette formation se donnera en 2014-2015.

Madame Plourde nous demande également la salle du CACI gratuite pour la prochaine saison.

Il est proposé par M. Claude Boucher
appuyé par M. Marco Morin
et résolu

De refuser la demande de madame Léonie Plourde, coordonnatrice du Centre d'apprentissage Clé, en ce qui a trait au prêt gratuit de la salle Desjardins pour un groupe de formation pour la saison 2014-2015, puisque cette salle doit demeurer disponible pour les activités de loisirs.

Pour la salle du CACI, madame Plourde devra communiquer directement avec le responsable du comité, soit monsieur André April.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2014-07-187

3.12. SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

CONSIDÉRANT que nous avons été informés que la Société Canadienne des Postes a l'intention de supprimer un poste pour le bureau de poste de Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup, et ce, à compter du 18 juillet 2014;

CONSIDÉRANT que cette coupure de poste entrainerait la fermeture du bureau de poste les vendredis après-midi ainsi que les samedis en avant-midi;

CONSIDÉRANT que nous considérons essentiel que ce service soit disponible à la population de Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup les vendredis après-midi ainsi que les samedis en avant-midi;



EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme Mélanie Leblond
appuyé par M. Bertrand Thériault
et résolu

Que la Municipalité de Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup demande à la Société Canadienne des Postes de ne pas procéder à de coupures de poste afin que le service soit disponible tous les vendredis en après-midi ainsi que les samedis en avant-midi.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

4. SÉCURITÉ PUBLIQUE, RÉSEAU ROUTIER ET HYGIÈNE DU MILIEU

2014-07-188

4.1. RAPPORT DU DIRECTEUR INCENDIE ET AUTORISATION DE DÉPENSES

Autorisation pour transfert de dépenses :

No. de l'item	Poste budgétaire	Description	Cout	Budget 2014	Solde disponible
1	02 22000 499	Nourriture pour une soirée soulignant 3 retraites pompiers	200 \$	0 \$	0 \$

Le directeur du SSI a obligé la présence de tous les pompiers pour souligner le départ de 3 pompiers. Pour pallier aux dépenses soit seulement celles reliés aux achats de nourriture (réalisation des plats a été faite gratuitement par des bénévoles), le directeur demande qu'un montant de 200 \$ soit débité du budget 02-22000-610 pour créditer le budget 02-22000-499.

Il est proposé par Mme Manon Belzile
appuyé par M. Claude Boucher
et résolu

De transférer un montant de 200 \$ du budget 02-22000-610 pour créditer le budget 02-22000-499.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2014-07-189

4.2. RAPPORT DU DIRECTEUR DES TRAVAUX PUBLICS ET AUTORISATION DE DÉPENSES

Il est proposé par M. Claude Boucher
appuyé par Mme Mélanie Leblond
et résolu

D'autoriser la dépense ci-après à même leur poste budgétaire :

No. de l'item	Poste budgétaire	Description	Cout	Budget 2014	Solde disponible
1	02 32000 526	Ent. & rép. mach. et équip. (débroussailleuse et tracteur pelouse)	100 \$	400 \$	341 \$
2	02 32000 625	Asphalte	5 000 \$	8 000 \$	-910 \$

Adoptée à l'unanimité des conseillers



2014-07-190

4.3. SOUSSIONS POUR CAMION 10 ROUES AVEC ÉQUIPEMENTS

ATTENDU QUE des soumissions pour l'achat d'un camion 10 roues usagé avec équipements ont été demandées par voie d'invitation écrite à deux (2) entreprises en date du 9 mai 2014;

ATTENDU QUE le nombre de soumissions reçues dans les délais prévus dans l'appel d'offres est d'une (1) seulement dont voici les résultats vérifiés :

Soumissionnaire	Cout sans taxes	Cout avec taxes
Camions Alain & Régis Dubois	71 995,00 \$	82 776,25 \$

ATTENDU QUE la soumission présentée par *Camions Alain & Régis Dubois* est conforme aux spécifications demandées et aux exigences du cahier des charges;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Marco Morin
appuyé par M. Bertrand Thériault
et résolu

D'accepter la soumission présentée par l'entreprise *Camions Alain & Régis Dubois* pour le cout de 82 776,25 \$ taxes incluses pour la fourniture d'un camion 10 roues usagé avec équipements, puisque cette soumission est conforme.

Le cout net pour l'achat de ce camion avec équipements est de 74 666,52 \$, les crédits nécessaires pour le paiement seront pris à même l'emprunt de 85 000 \$ dans le cadre du règlement numéro 428-14. La directrice générale est autorisée à faire le paiement de 82 776,25 \$ et le directeur des travaux publics devra inspecter ledit camion et équipements avant la remise du chèque.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2014-07-191

4.4. SOUSSIONS POUR L'ACHAT DE CHLORURE DE CALCIUM (ABATS-POUSSIÈRE)

Reçu différents prix pour l'achat de 28 tonnes métriques d'abats-poussières de type chlorure de calcium en flocons. Voici les résultats :

Nom de l'entreprise	Prix sans taxes Pour 28 TM	Prix avec taxes Pour 28 TM
Sel Warwick inc. 454 \$ / tonne	12 712,00 \$	14 615,62 \$
Les Entreprises Bourget 50 000 litres	19 500,00 \$	22 420,13 \$

Suite à une discussion,

Il est proposé par Mme Marie-Hélène Caron
appuyé par Mme Mélanie Leblond
et résolu

De faire l'achat de 28 tonnes d'abats-poussières de Sel Warwick à 454 \$ la tonne métrique (augmentation de 66 \$ la tonne en comparaison avec l'année 2013), faisant un total de 14 615,62 \$, taxes incluses.

Adoptée à l'unanimité des conseillers



2014-07-192

4.5. SOUMISSIONS - MACHINERIE ET MATÉRIEL DE SABLÈRE

Des soumissions ont été demandées à trois (3) entreprises pour la fourniture de machinerie et de matériel de sablière pour la réalisation de différents travaux tels que drainage, réparation de chemins, etc. Les entreprises sollicitées sont :

- Excavation Dany Ouellet;
- Succession Jean-Pierre Ouellet;
- Transport Saindon.

Voici les résultats, taxes non incluses :

1. Pour la location de pelles mécaniques, deux (2) entreprises nous ont fourni une soumission :
 - a) Excavation Dany Ouellet :
Pelle mécanique, 235 HP, marque Doosan, année 2013 : 115,00 \$/heure;
Pelle mécanique, 225 c, JohnDeer, année 2004 : 115,00 \$/heure;
Chargeur sur roues, 700 HP, JohnDeer, année 2003 : 100,00 \$/heure.
 - b) Succession Jean-Pierre Ouellet :
Pelle mécanique, 200 HP, marque Komatsu, année 1990, 100,00 \$/heure.
2. Pour la location de camions, deux (2) entreprises nous ont fourni une soumission :
 - a) Succession Jean-Pierre Ouellet :
Camion 500 HP, année 2001, chargement 16 tonnes : 65,00 \$/heure;
Camion 350 HP, année 1995, chargement 15,5 tonnes : 65,00 \$/heure;
Camion 350 HP, année 1989, chargement 20 tonnes : 85,00 \$/heure;
Camion 500 HP, année 1995, chargement 25.5 tonnes : 100 \$/heure;
Camion 500 HP, année 1999, chargement 32 tonnes : 125 \$/heure.
 - b) Transport Égide Saindon :
Camion 500 HP, année 2000, chargement 15 tonnes : 59,50 \$/heure;
Camion 500 HP, année 2001, chargement 15 tonnes : 59,50 \$/heure;
Camion 410 HP, année 1999, chargement 15 tonnes : 59,50 \$/heure;
Camion 410 HP, année 1999, chargement 15 tonnes : 59,50 \$/heure.
3. Pour le matériel de sablière, deux (2) entreprises nous ont fourni une soumission :
 - a) Succession Jean-Pierre Ouellet :
0% passé : 3,25 \$/tonne;
Sable brut : 1,00 \$/tonne;
Terre à pelouse : 7,00 \$/tonne;
Sable fin : 3,00 \$/tonne;
Sable passé : 3,00 \$/tonne;
Pierre nette : 8,00 \$/tonne;
Roche : 2,00 \$/tonne.
 - b) Transport Égide Saindon :
0% avec analyse : 6,00 \$/tonne;
0% passé : 2,75 \$/tonne;
Sable brut : 0,60 \$/tonne;
Terre à pelouse : 5,00 \$/tonne;
Sable fin : 2,25 \$/tonne;
Sable passé : 1,80 \$/tonne;
Pierre nette : 6,50 \$/tonne;
Roche : 0,60 \$/tonne.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme Manon Belzile
appuyé par M. Claude Boucher
et résolu



Que la Municipalité de Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup accepte les soumissions suivantes :

- 1) Pour la location des pelles mécaniques, malgré la différence de prix, la pelle de 235 HP étant plus efficace qu'une pelle de 200 HP, nous autorisons le directeur des travaux publics à engager les deux (2) entreprises ayant soumissionnées, et ce, selon les besoins des travaux à réaliser et les disponibilités des pelles. En plus d'être disponible, la pelle mécanique devra être dans un état qui assure la sécurité des personnes et de l'environnement;

Pour la location d'un chargeur sur roues, la soumission de l'entreprise *Excavation Dany Ouellet* est acceptée;

- 2) Pour la location de camions, d'accepter la soumission de l'entreprise *Transport Égide Saindon* pour les besoins dont les chargements sont inférieurs à 25.5 tonnes et accepter la soumission de *Succession Jean-Pierre Ouellet* pour la fourniture dont les charges sont supérieures à 25 tonnes;
- 3) Pour le matériel de sablière, d'accepter la soumission de l'entreprise *Transport Égide Saindon* puisqu'elle est la plus basse.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2014-07-193

4.6. **RAPPORT D'INSPECTION THERMOGRAPHIQUE**

Reçu de la Mutuelle des municipalités du Québec, le rapport résumant l'inspection électrique et thermographique de notre municipalité. Deux anomalies thermiques ont été détectées et ont reçu le code de priorité "C". Nous avons jusqu'au 10 décembre 2014 pour effectuer les réparations requises, soit :

Il est proposé par M. Bertrand Thériault
appuyé par M. Marco Morin
et résolu

Que le directeur des travaux publics soit mandaté comme responsable pour assurer le suivi du rapport thermographique transmis par la Mutuelle des municipalités du Québec afin que soient corrigées les déficiences qui y sont inscrites.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2014-07-194

4.7. **ZONE DANGEREUSE**

Le 3 mars 2003, la Municipalité a adopté une résolution décrétant le secteur situé entre le pont de la rivière Sénescoupé de la route 291 et la zone de 0,8 km et moins de l'école des Vieux-Moulins, zone dangereuse.

La Commission scolaire nous demande si la zone dangereuse est décrétée que pour les élèves du primaire ou si c'est aussi pour les élèves du secondaire. Dans les autres zones décrétées dangereuses, seuls les élèves du primaire sont concernés.

Suite à une discussion,

Il est proposé par M. Claude Boucher
appuyé par M. Marco Morin
et résolu

Que la Municipalité de Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup décrète le secteur situé entre le pont de la rivière Sénescoupé de la route 291 et la zone 0,8 km et moins de l'École des Vieux-Moulins, zone dangereuse, et ce, pour les élèves du primaire seulement.

Adoptée à l'unanimité des conseillers



5. **AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT**

2014-07-195

5.1. **SOUSSIONS POUR LA VIDANGE DES FOSSES SEPTIQUES**

ATTENDU QUE des soumissions pour la collecte, transport et disposition des eaux usées provenant d'installations septiques non raccordées à un réseau d'égout pour les années 2014, 2015, 2016 et 2017 ont été demandées par appel d'offres public sur le site SEAO et dans un journal de la région (Info Dimanche) en date du 11 juin 2014;

ATTENDU QUE le nombre de soumissions reçues dans les délais prévus dans l'appel d'offres est d'une (1) seulement, présenté par *Campor Environnement Inc.* dont voici les résultats vérifiés :

Année	Cout unitaire		
	Installations 3.4 m ³ (750 gallons)	Installations 3.9 m ³ (850 gallons)	Installations 4.8 m ³ (1 050 gallons)
2014	159,00 \$	168,00 \$	179,00 \$
2015	163,77 \$	173,04 \$	184,37 \$
2016	168,68 \$	178,23 \$	189,90 \$
2017	173,74 \$	183,58 \$	195,60 \$

Cout par m³ pour les fosses de rétention : 38,46 \$

ATTENDU QUE la soumission présentée par *Campor Environnement inc.* est conforme aux spécifications demandées et aux exigences du cahier des charges;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Bertrand Thériault
appuyé par Mme Manon Belzile
et résolu

D'accepter la soumission présentée par l'entreprise *Campor Environnement inc.* tel que décrit ci-haut et dans le devis d'appel d'offres, puisque cette soumission est la plus basse conforme.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2014-07-196

5.2. **ENGAGEMENT D'UN STAGIAIRE - MRC DE RIVIÈRE-DU-LOUP**

La MRC de Rivière-du-Loup a engagé un stagiaire pour assister les inspecteurs régionaux en bâtiment et en environnement dans leurs tâches. Il effectuera également un inventaire de la villégiature et va participer aux différents comités dédiés à la planification territoriale.

Il est proposé par Mme Marie-Hélène Caron
appuyé par Mme Mélanie Leblond
et résolu

Que la Municipalité de Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup autorise et mandate le stagiaire monsieur Jonathan Marselais à assister les inspecteurs régionaux en bâtiment et en environnement dans leurs tâches. Pour notre municipalité, il effectuera entre autres, un inventaire de la villégiature.

Adoptée à l'unanimité des conseillers



2014-07-197

5.3. IMMEUBLE SITUÉ AU 25, PRINCIPALE NORD

ATTENDU que l'immeuble situé au 25, rue Principale Nord est dans un état tel qu'il peut mettre en danger des personnes et que de plus, il a perdu plus de la moitié de sa valeur par vétusté;

ATTENDU qu'il y aurait lieu d'entreprendre des démarches pour protéger la population des dangers que représente cet immeuble;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Claude Boucher
appuyé par Mme Mélanie Leblond
et résolu

D'autoriser le directeur des travaux publics à barricader l'immeuble situé au 25, rue Principale Nord, et ce, pour les raisons ci-haut mentionnées.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2014-07-198

5.4. AMÉNAGEMENT DE TALUS EN PIERRE AU LAC DE LA GRANDE-FOURCHE

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup doit procéder au remplacement de murs de gabions endommagés existants situés en bordure du lac de la Grande-Fourche, au niveau de terrains privés;

CONSIDÉRANT QUE l'aménagement de talus empierrés est retenu pour le remplacement des murs de gabions endommagés existants;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup doit procéder obligatoirement en 2014 à la réalisation des travaux précités en raison de l'état de détérioration des murs existants;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup détient des ententes avec les propriétaires concernés;

CONSIDÉRANT QUE le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) doit, en vertu de l'article 22 de la LQE, autoriser la réalisation des travaux;

CONSIDÉRANT QUE les plans et devis des travaux ont été préparés par BPR-Infrastructure inc. et répondent aux besoins de la municipalité de Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup;

CONSIDÉRANT QUE la demande d'autorisation doit être préparée par un ingénieur;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme Marie-Hélène Caron
appuyé par Mme Manon Belzile
et résolu

QUE la municipalité de Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup accepte les plans et devis préparés par BPR-Infrastructure inc. et l'autorise en son nom à transmettre l'ensemble des plans et devis au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC), pour l'obtention du certificat d'autorisation nécessaire à la réalisation des travaux;



QUE la municipalité de Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup s'engage à transmettre au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC), lorsque les travaux seront achevés, une attestation signée par un ingénieur quant à leur conformité avec l'autorisation accordée, et ce, au plus tard deux (2) mois après la réalisation de ces derniers.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2014-07-199

5.5. BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2014 DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE SAINT-HUBERT-DE-RIVIÈRE-DU-LOUP

Il est proposé par M. Bertrand Thériault
appuyé par M. Claude Boucher
et résolu

Que la Municipalité de Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup accepte le budget supplémentaire présenté par l'Office municipal d'Habitation de Saint-Hubert afin de leur permettre la réalisation des travaux prévus à leur budget initialement. Ce budget supplémentaire s'élevant à 55 000 \$, notre participation sera de 5 500 \$ représentant 10 % du total à payer. Les travaux prévus sont :

- Changer les portes des garde-robes et garde-mangers : 62 portes;
- Améliorer le système d'alarme qui ne sonne pas assez fort;
- Changer deux chauffe-eaux;
- Peinturer la salle communautaire;
- Refaire le palier de ciment de l'appartement no 2 (extérieur);
- Refaire le ciment à l'entrée de l'immeuble;
- Changer le tapis commercial de l'entrée de l'immeuble;
- Et s'il reste du budget, changer le tracteur à pelouse.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2014-07-200

5.6. ÉTATS FINANCIERS DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE SAINT-HUBERT-DE-RIVIÈRE-DU-LOUP

Reçu les états financiers 2013 de l'Office municipal d'Habitation de Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup. Le déficit total pour 2013 est de 51 272 \$, dont 10 % est payable par la Municipalité. Nous avons déjà déboursé un montant de 4 661 \$, donc nous avons un solde à payer de 466 \$.

Un montant de 3 164 \$ n'a pas été reconnu par la Société d'Habitation du Québec, montant qu'on nous demande de déboursier.

Concernant ce montant, le conseil municipal a adopté une résolution le 18 décembre 2013 (Rés. # 2013-12-359) informant la Société d'Habitation du Québec ainsi que l'OMH de Saint-Hubert que nous ne sommes pas en accord pour payer cette dépense puisque les montants que nous approuvons représentent exclusivement un montant de 10 % du déficit du budget accepté par la Société d'Habitation du Québec.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme Manon Belzile
appuyé par M. Marco Morin
et résolu

De payer un montant de 466 \$ à l'Office municipal d'Habitation du Québec, représentant le solde de 10 % à payer sur le déficit total approuvé de l'année 2013.

Adoptée à l'unanimité des conseillers



2014-07-201

5.7. DEMANDE DU COMITÉ D'EMBELLISSEMENT - PANCARTE

Il est proposé par M. Claude Boucher
appuyé par M. Marco Morin
et résolu

Que la municipalité de Saint-Hubert autorise une dépense supplémentaire de 500 \$ du Comité d'embellissement pour permettre d'installer une pancarte à l'intersection de la 185 et du chemin Taché Ouest. La pancarte sera située sur le côté est du chemin Taché Ouest et elle sera installée de façon à ce qu'elle soit visible pour ceux qui arrivent de la Route 185 Nord ou Sud.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2014-07-202

5.8. APPUI AU PROJET DES AVENTURIERS INC.

Il est proposé par Mme Manon Belzile
appuyé par Mme Marie-Hélène Caron
et résolu

Que la Municipalité de Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup appuie le projet présenté par *Les Aventuriers inc.* qui consiste à réaliser des travaux de réfection des sentiers de motoneige # 544 et # 565. Les travaux à réaliser sont l'élargissement des sentiers à certains endroits, la construction de deux (2) ponts, l'enlèvement de souches, etc.

Le cout des travaux est estimé à 41 053,11 \$, dont 15 000 \$ est investi par les Clubs de motoneige.

Pour permettre la réalisation de ce projet, la Municipalité confirme son appui afin que *Les Aventuriers inc.* puissent obtenir une aide financière dans le cadre du *Pacte rural* ainsi que dans le cadre du *Programme de développement régional et forestier*.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2014-07-203

5.9. EXPLOITATION D'UN COMMERCE - RUE TACHÉ EST

Correspondance de monsieur Vincent Lagacé demandant l'autorisation pour obtenir un délai supplémentaire pour son commerce qui devait être transféré au plus tard le 1er aout 2014 dans son nouvel immeuble de la rue Industrielle.

Monsieur Lagacé nous informe que d'ici trois (3) mois, les travaux seront entrepris.

Suite à une discussion,

Il est proposé par M. Claude Boucher
appuyé par Mme Mélanie Leblond
et résolu

D'accepter la demande de monsieur Vincent Lagacé et qu'il soit autorisé à exploiter son commerce dans son garage résidentiel situé sur le chemin Taché Est, et ce, jusqu'au 1er décembre 2014.

Cette autorisation demeure aux mêmes conditions stipulées à l'article 3 de la résolution 2013-09-258.

Adoptée à l'unanimité des conseillers



2014-07-204

5.10. MISE EN VALEUR DU SENTIER DU PORTAGE

ATTENDU que le projet « Mise en valeur du Sentier du Portage » consiste à concevoir et réaliser certains segments du Sentier du Portage d'autrefois;

ATTENDU que le Sentier du Portage traverse trois municipalités rurales, soit Notre-Dame-du-Portage, Saint-Antonin et Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup sur le territoire de la MRC de Rivière-du-Loup;

ATTENDU qu'un comité de travail devra être constitué, afin de se pencher sur les grandes orientations et les axes prioritaires à développer dans le cadre du projet;

ATTENDU que le projet « Mise en valeur du Sentier du Portage » possède à priori les caractéristiques d'un projet structurant pour les communautés rurales de par :

- son approche multisectorielle (implication d'organismes provenant de différents secteurs d'activités);
- son rayon d'action étendu (intermunicipal et inter-MRC);
- sa capacité à développer de l'emploi et ses retombées économiques potentielles, découlant du développement des attraits significatifs susceptibles d'être exploités le long, ou à proximité des parcours (qualités paysagères, potentiels récréatifs, éléments historiques évocateurs, etc.);
- le développement du sentiment de fierté des communautés résultant de l'attractivité bonifiée des municipalités et de la valorisation du patrimoine culturel et naturel régional.

ATTENDU que la réalisation du projet « Mise en valeur du Sentier du Portage », doit être issue d'une concertation des acteurs et partenaires du milieu ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme Mélanie Leblond
appuyé par Mme Manon Belzile
et résolu

Que la municipalité de Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup :

- 1) Appui le projet « Mise en valeur du Sentier du Portage » et la mise en place d'un comité de travail;
- 2) Délégué madame Marie-Hélène Caron conseillère pour siéger au sein du comité.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

6. LOISIRS ET CULTURE

2014-07-205

6.1. RAPPORT DU TECHNICIEN D'INTERVENTION EN LOISIRS

Il est proposé par Mme Mélanie Leblond
appuyé par Mme Manon Belzile
et résolu

D'autoriser la dépense ci-après décrite et qu'un transfert budgétaire soi à même leur poste budgétaire :



No. de l'item	Poste budgétaire	Description	Cout	Budget 2014	Solde disponible
1	02 70131 606	Tournoi hockey boule : Achat de balles, achat pour fourniture de bar (chips, eau, liqueurs, gatorade, etc)	400 \$	2 000 \$	2 000 \$
2	02 70132 601	Tournoi volleyball : Achat ballons, achat pour fourniture de bar (chips, eau, liqueurs, gatorade, etc), arbitrage	750 \$	750 \$	750 \$
3	23 08703 721	Infrastructure terrain loisirs : Asphalte pour l'aréna pour projet d'amélioration des terrains sportifs	7 893 \$		Projet de terrains sportifs, subventionné à 50 % des travaux admissibles
4	23 08703 721	Infrastructure terrain loisirs : Achat bois et main d'œuvre pour construction banc de joueurs, cabanons et escaliers pour l'aréna pour le projet d'amélioration des terrains sportifs.	6 000 \$		Projet de terrains sportifs, subventionné à 50 % des travaux admissibles
5	23 08703 721	Infrastructure terrain loisirs : Achat pour du sable de plage et pour le back-stop (terrain de baseball) à l'entreprise Jean-Pierre Ouellet 300 \$ / Volleyball (30 tonnes sable plage) 1500 \$ / Baseball (182 tonnes sable fin)	1 800 \$		Projet de terrains sportifs, subventionné à 50 % des travaux admissibles

Il est à noter qu'à l'item 5, nous ferons affaire avec l'entreprise Jean-Pierre Ouellet pour l'achat de sable de plage et de sable fin. Lors du projet initial, l'achat de sable a été octroyé à l'entreprise Transport Égide Saindon, mais il n'est pas en mesure d'avoir du sable de plage comme nous le désirons pour nos terrains.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2014-07-206

6.2. GESTION DU CAMPING - LOCATION DE NOTRE MACHINERIE ET DE NOTRE PERSONNEL

Il est proposé par Mme Mélanie Leblond
appuyé par M. Claude Boucher
et résolu

Que les travaux qui seront faits à la plage et au camping municipal par notre personnel et notre machinerie ne soient pas facturés au gestionnaire du camping. Cependant, tout le matériel acheté pour le camping et la plage continuera d'être facturé, par exemple le sable, le bois, etc.

De créditer un montant de 225 \$ sur la facture numéro 4094 faite au nom du gestionnaire du camping.

Adoptée à l'unanimité des conseillers



2014-07-207

6.3. FERMETURE DE RUE - DEMANDE DE LA GANG DES TRAINÉES

Il est proposé par Mme Marie-Hélène Caron
appuyé par M. Claude Boucher
et résolu

D'autoriser la fermeture d'une partie de la rue du Collège dans le cadre du 30^e anniversaire de *La Gang des Trainés*. Cette autorisation est valide pour le 25 et le 26 juillet 2014 pendant la période de la durée des deux spectacles en plein air. Le couvre-feu est à 1 heure le matin.

Pour obtenir les équipements nécessaires (cônes) pour la fermeture de cette partie de la rue du Collège, les responsables de la fête devront communiquer avec le directeur des travaux publics de la Municipalité. Il est important que les barrières qui seront installées doivent être facilement démontées au cas où une situation d'urgence surviendrait.

De plus, afin de s'assurer que cet événement se déroule en toute sécurité, un service d'ordre interne devra être mis en place. Les responsables de l'activité devront également communiquer avec la Sureté du Québec afin de préciser les modalités nécessaires pour le Code de sécurité routière du Québec et que ces modalités soient respectées.

Les lieux devront être remis dans leur état initial.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

7. RESSOURCES HUMAINES, FORMATION ET RENCONTRES

2014-07-208

7.1. ENGAGEMENT DU DIRECTEUR INCENDIE – CONTRAT

Il est proposé par M. Bertrand Thériault
appuyé par Mme Manon Belzile
et résolu

Que la Municipalité de Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup engage monsieur Jacques-Éric Mercier comme directeur incendie. Puisque monsieur Mercier occupait déjà ce poste depuis le 12 juin 2012 par l'intermédiaire de la Municipalité de Saint-Clément, son ancienneté pour notre municipalité débute également le 12 juin 2012. Cette résolution est effective au 1^{er} juillet 2014.

Que le maire et la directrice générale soient mandatés pour signer la convention avec le directeur incendie pour la période du 1^{er} juillet 2014 au 30 juin 2017.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2014-07-209

7.2. INSPECTEUR MUNICIPAL

Il est proposé par Mme Mélanie Leblond
appuyé par M. Claude Boucher
et résolu

Que pour la convention effective des employés du garage municipal pour la période du 1^{er} juillet 2014 au 30 juin 2017, l'inspecteur municipal obtienne un montant forfaitaire de 3,0 %, montant qui sera versé à chacune des paies, et ce, au prorata des heures travaillées.

Adoptée à l'unanimité des conseillers



2014-07-210

7.3. NOMINATION D'UN POMPIER AU POSTE DE LIEUTENANT

CONSIDÉRANT que M. Éric Dumont a quitté St-Hubert vers la région de Québec, et ainsi le service de sécurité incendie (SSI) où il agissait à titre de lieutenant;

CONSIDÉRANT que M. Tomy Beaulieu agit depuis le 5 novembre 2012 à titre de lieutenant éligible;

CONSIDÉRANT qu'il n'y a eu aucune offre de formation d'officier dans notre région nous permettant de former M. Beaulieu et ainsi de le promouvoir automatiquement au poste de lieutenant;

CONSIDÉRANT que M. Beaulieu est très impliqué dans le SSI de Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup, qu'il a acquis une expérience indéniable lors d'interventions tant à St-Clément qu'à St-Hubert en gestion de personnel, de pratiques, en rédaction de rapports d'intervention;

CONSIDÉRANT qu'il a accepté de suivre toutes les formations additionnelles qui se sont présentées (stratégie et tactiques d'intervention, Premiers répondants, communications,...);

CONSIDÉRANT que tout poste vacant au sein du SSI doit normalement être comblé par une personne ayant complété la formation nécessaire,

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Bertrand Thériault
appuyé par Mme Mélanie Leblond
et résolu

Que la Municipalité de Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup nomme M. Tomy Beaulieu au titre de lieutenant du Service de sécurité incendie (SSI) et qu'il reçoive le traitement relié à l'emploi tout en s'engageant à suivre, compléter et réussir la formation requise pour exercer ledit poste selon l'École Nationale des Pompiers du Québec lorsque celle-ci sera offerte.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2014-07-211

7.4. NOMINATION DE POMPIERS AUX POSTES DE LIEUTENANT ÉLIGIBLE

CONSIDÉRANT la nomination de M. Tomy Beaulieu au poste de lieutenant, laissant ainsi le poste de lieutenant éligible vacant;

CONSIDÉRANT que le Service de sécurité incendie (SSI) doit continuer à préparer des pompiers à agir éventuellement à titre de lieutenant;

CONSIDÉRANT que suite à l'ouverture du poste au sein des pompiers, deux (2) candidats se sont manifestés;

CONSIDÉRANT que les lieutenants éligibles ne reçoivent pas de salaire différent malgré qu'ils aient la direction des opérations en l'absence d'un officier supérieur ou d'autres responsabilités connexes au poste de lieutenant;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Claude Boucher
appuyé par Mme Mélanie Leblond
et résolu



Que la Municipalité de Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup nomme MM. Sébastien Poirier et Édouard Soucy, tous deux lieutenants éligibles pour une période de 12 mois au terme de laquelle un d'entre eux pourra suivre la formation d'officier et éventuellement, appliquer sur un poste de lieutenant.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2014-07-212

7.5. COLLOQUE DE ZONE DE L'ASSOCIATION DES DIRECTEURS MUNICIPAUX DU QUÉBEC

Il est proposé par Mme Marie-Hélène Caron appuyé par Mme Manon Belzile et résolu

D'autoriser la directrice générale ainsi que la directrice générale adjointe à participer au colloque de la zone Est-du-Québec qui aura lieu dans la MRC de Rivière-du-Loup, soit à St-Épiphane, le jeudi 11 septembre 2014. Les frais d'inscription qui sont de 60 \$ par personne et les frais de déplacement seront payés par la municipalité.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

7.6. ACHAT D'AGENDAS

Ce sujet est annulé.

8. AFFAIRES NOUVELLES

Aucune affaire nouvelle n'est ajoutée.

9. PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire répond aux différentes questions posées par les personnes présentes.

2014-07-213


10. CLÔTURE DE LA SÉANCE

À 21 h 30, l'ordre du jour étant épuisé, la levée de l'assemblée est proposée par madame Mélanie Leblond.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

En signant le procès-verbal, le maire, monsieur Gilles Couture est réputé avoir approuvé et signé chacune des résolutions.


Gilles Couture
maire


Sylvie Samson
directrice générale